



affiché le 08/04/25

**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2025 - 072

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**COMMANDE PUBLIQUE**

**MARCHE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE TRAITEMENT D'AIR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AINSI QUE DU TRAITEMENT DES EAUX DE LA PISCINE MUNICIPALE**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Vu la consultation en procédure adaptée pour la réalisation d'un marché pour l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et de traitement d'air des équipements sportifs ainsi que du traitement des eaux de la piscine municipale ;
- Vu l'analyse des offres ;

**DECIDE**

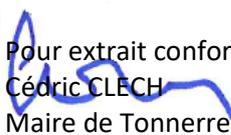
- De signer un contrat avec l'entreprise ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Titulaire	Montant par an selon acte d'engagement	Durée du marché
ENGIE SOLUTIONS 746 Boulevard Duhamel du Monceau 45166 OLIVET	46 709.98 € HT soit 56 051.98 € TTC	1 an reconductible 3 fois pour des périodes successives de 1 an

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document en lien avec ce projet.



A Tonnerre, le 08 avril 2025

Pour extrait conforme,  
  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre